



SITOM Nord-Isère



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRIVÉ LE

- 7 JUIL. 2015

SOUS-PRÉFECTURE

L'an deux mil quinze, le premier juillet, le Comité Syndical du SITOM Nord Isère s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Henri LEVY, Président.

Dates des convocations : 1^{ère} convocation du 17 juin 2015 (quorum non atteint), 2^{ème} convocation du 26 juin 2015 (quorum non indispensable).

Nombre de membres titulaires en exercice : 53

Etaient présents : MM. LEVY, LOVET, JOVET, HILDT, DOYEN, BELANTAN, FERRARIS, TUDURI, Mesdames BERTHET-BIZOT et CONTU.

Pouvoirs : M. SPITZNER à M. LEVY, Mme GUYOT BEGUE à M. JOVET, Mme FRACHON à M. FERRARIS, M. DAVRIEUX à M. TUDURI, M. LOMBARD à M. BELANTAN.

Excusés : Tous les autres membres.

Objet : Approbation du Comité Syndical du SITOM Nord Isère de la politique énergétique mise en œuvre dans le cadre de la certification ISO 50001

Monsieur René VUILLEROD, Vice-Président en charge de la valorisation énergétique des installations étant excusé pour cette séance, Monsieur le Président présente ce point.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents du Comité Syndical que dans le cadre du projet d'extension du réseau de chaleur de la ville de Bourgoin Jallieu, un échangeur de chaleur doit être installé en sortie de l'UTVE afin de renforcer la production de chaleur destinée à alimenter le futur réseau. Les travaux doivent être réalisés avant la saison de chauffe 2015 - 2016, c'est-à-dire avant le 31 octobre 2015.

La réalisation de ces travaux est éligible au dispositif des CEE. Par conséquent, le SITOM Nord Isère peut bénéficier de certificats d'économie d'énergie correspondants à la fourniture d'énergie aux bâtiments existants raccordés sur l'extension du réseau de chaleur.

Dans ce cadre, il convient de valoriser ces certificats d'économie d'énergie auprès d'un obligé en signant une convention de cession des dits certificats quand l'ensemble des travaux seront réalisés.

Rappel est fait aux membres présents que par délibération en date du 17 décembre 2014, le Comité Syndical du SITOM Nord Isère a autorisé Monsieur le Président à signer le protocole d'accord avec l'obligé la Société d'Importation LECLERC (SIPLEC) représenté par INCUB'ETHIC, protocole qui stipule le doublement de la valorisation de ces certificats d'économie d'énergie en cas d'obtention de la certification ISO 50001 par le SITOM Nord Isère avant le 31 décembre 2015.

Considérant l'engagement de l'obligé à valoriser 292 574 MWh cumac à un prix ferme de 3,15 €/HT/MWh cumac soit une valeur estimée des CEE à 921 608.10 € HT,

SITOM Nord-Isère

Avenue des Frères Lumière

38300 BOURGOIN JALLIEU

T 04 37.03.23.90

F. 04.37.03.23.98

sitom.ni@wanadoo.fr

www.sitom-ni.fr

N° SIRET : 253 802 730 00023 - Code APE : 3821Z

Considérant l'engagement de l'obligé à doubler les MWh cumac pris en compte en cas d'obtention de la certification ISO 50001 par le SITOM Nord Isère, soit un doublement des CEE à une valeur de 1 843 216.20 € HT,

Le Comité Syndical du SITOM Nord Isère a, aussi, décidé de mettre en œuvre un système de management de l'énergie et de le certifier, selon l'ISO 50001, d'ici décembre 2015.

Monsieur le Président informe les membres présents du Comité Syndical que les services du SITOM Nord Isère ont engagé, en date du 11 décembre 2014, une consultation écrite auprès de 3 cabinets spécialisés en la matière :

- *INDDIGO,*
- *INCUB'ETHIC*
- *KALICE*

pour une mission d'accompagnement à la démarche de certification ISO 50001 des installations du SITOM Nord Isère.

La remise des offres a été arrêtée pour le 29 décembre 2014 à 18 heures.

Deux cabinets ont remis une offre, INDDIGO et INCUB'ETHIC associé à KALICE. Après analyse des offres, c'est l'offre du cabinet INDDIGO qui a été retenue pour cette prestation pour un montant de 13 500 € HT. A titre indicatif, l'offre du cabinet INCUB'ETHIC associé à KALICE était de 29 760 € HT.

Engagé dans une démarche de maîtrise de l'énergie (ISO 50001), Monsieur le Président donne lecture de la politique énergétique arrêtée par le SITOM Nord Isère afin de respecter cet objectif avec une volonté permanente d'amélioration continue en la matière ainsi que du manuel énergie. A noter que la mise en œuvre de cette politique est directement liée aux compétences des collaborateurs du SITOM Nord Isère et de l'exploitant, la Société RONAVAL, elle-même engagée depuis juin 2014 dans cette démarche.

Monsieur le Président observe que la garantie permanente de la performance énergétique des installations repose sur un partenariat organisationnel, rigoureux et en étroite collaboration avec la Société RONAVAL.

Monsieur le Président informe les membres présents du Comité Syndical que le classeur relatif au Système de Management de l'énergie (SMé) du SITOM Nord Isère est consultable dans les locaux du syndicat.

Enfin, il informe les membres présents du Comité Syndical que l'audit de la certification de l'ISO 50001 a eu lieu ce jour.

***Après avoir entendu Monsieur le Président,
Après explications et discussions,
Après en avoir délibéré,
Les membres présents du Comité Syndical, à l'unanimité,
Approuvent la politique énergétique, telle que présentée, dans le cadre de la certification ISO 50001,
Prendent acte que le classeur relatif au système de management de l'énergie est consultable dans les locaux du SITOM Nord Isère.***

SITOM Nord-Isère

Avenue des Frères Lumière

38300 BOURGOIN JALLIEU

T. 04.37.03.23.90

F. 04.37.03.23.98

sitom_ni@wanadoo.fr

www.sitom-ni.fr

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de réception en Sous-Préfecture de la Tour du Pin
- Date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Henri LEVY

Au registre sont les signatures,

Président du SITOM Nord Isère

Pour copie conforme.



SITOM Nord Isère
Avenue des Frères Lumière
CS 42008
38007 BOURGOIN-JALLIEU CEDEX
Tel. 04 37 03 23 90 - Fax 04 37 03 23 98

SITOM Nord-Isère

Avenue des Frères Lumière

38300 BOURGOIN JALLIEU

T. 04.37.03.23.90

F. 04.37.03.23.98

sitom.ni@wanadoo.fr

www.sitom-ni.fr

N° SIRET : 253 802 730 00023 - Code APE : 3821Z

